Nos références à rappeler : URB/Sentier-Prologe-Genappe

MODIFICATION A LA VOIRIE COMMUNALE
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Dans le cadre du décret du 6 février 2014 relatif à la voirie communale, le Collège Communal porte à la connaissance des habitants qu'il a décidé de procéder à une enquête concernant la demande de création d'une voirie communale sur Genappe entre la rue de Charleroi n°35-37 et le Parc de la DYle, introduite par SRL DEGESVES.

Le dossier peut être consulté uniquement sur rendez-vous durant la période d'enquête à l'adresse suivante : Administration communale, Espace 2000 n°3 à 1470 Genappe, service urbanisme :
- du lundi au vendredi, de 8h00 à 11h45 sur rendez-vous ;
- les jeudis 11 juillet, 15, 22, 29 août et 5 septembre 2024 sur rendez-vous.

Date affichage de l'avis	Date d'ouverture de l'enquête	Date et heure de clôture de l'enquête
Le 5 juillet 2024	Le 10 juillet 2024	Le 10 septembre 2024 à 10h00 (Suspension des délais entre le 16 juillet et le 15 août)

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal, durant la période d'enquête :
- soit par courrier ordinaire daté et signé (Espace 2000, n°3 à 1470 Genappe),
- soit par courriel identifié et daté (info@genappe.be),
- soit par télécopie datée et signée (067/79.42.47),
- soit remises à l'agent traitant dont le bureau se trouve au service Urbanisme (Espace 2000, n°3 à 1470 Genappe).

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique porteront la mention : *URB/Sentier-Prologe-Genappe.*

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès de l'agent traitant ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu à l'adresse suivante : Espace 2000, n°3 à 1470 Genappe au service urbanisme le **10 septembre 2024 à 10h00.**

La personne chargée de donner des explications sur le projet est l'agent traitant : **Elise Flemal – 067/79.42.30 – elise.flemal@genappe.be** dont le bureau se trouve au service Urbanisme (Espace 2000, n°3 à 1470 Genappe).
A Genappe, le 4 juillet 2024

La Directrice Générale,
(sé) M. TOCK

Le Bourgmestre,
(sé) G. COURONNE